

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion Ordinaire du 19 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf du mois de mai à 18 h 30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'Assais, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET Président de la CCAVT.

Date de la convocation : mercredi 13 mai 2026.

22 présents + 7 pouvoirs (29 votes) :

QUORUM : 15

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Didier DUPIC, Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Mattieu MANCEAU, Wilfried MICHAUD, Frédéric PARTHENAY, Charlotte VARLET
- ✓ Commune de Assais-les-Jumeaux : Cécile GLORIAU, Christian PRUNIER, Jean-Louis RIDOUARD
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Dominique PAQUEREAU
- ✓ Commune de Boussais : Eric BILLEAU, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Pascal ROCHARD
- ✓ Commune de Louin : Anne-Marie POUPIN, Line ROGER
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Nathalie BESSERON, Pascal BIRONNEAU, Jean-Marie BOUCHET

Pouvoirs (7) :

- ✓ Christophe AUGYROND a donné pouvoir à Line ROGER
- ✓ Régine CHABAUTY a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Maryse CHARRIER a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Jacky JOZEAU a donné pouvoir à Wilfried MICHAUD
- ✓ Jean-Yanne MARTINEAU a donné pouvoir à Nathalie BESSERON
- ✓ Pascal PRIMAULT a donné pouvoir à Mattieu MANCEAU

Absent(s)/Excusé(s) : Christophe AUGYROND, Régine CHABAUTY, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Jean-Yanne MARTINEAU, Pascal PRIMAULT

Nathalie BESSERON a été élue secrétaire de séance

Avenant 2 au contrat de quasi-régie UniTri

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-1 et L1531-1,

Vu l'article L.2511-1 du code de la commande publique

Vu la délibération du conseil communautaire du 11/12/2018 approuvant l'entrée au capital de la SPL de la collectivité pour la création et la gestion d'un centre de tri public interrégional

Vu le contrat de quasi-régie pour l'exploitation d'un centre de tri, le transport et le tri des déchets recyclables, le transport et le traitement des refus de tri, signé en date du 17/12/2024

Vu l'avenant n°1 au contrat de quasi-régie, signé en date du 27 mai 2025

Vu le projet d'avenant 2 au contrat de quasi-régie

Considérant que le retard de l'achèvement des travaux représente une dépense imprévue pour la SPL UniTri, liée à la prolongation des prestations de tri auprès des exutoires de tri

Considérant que l'achèvement des travaux a été constaté le 28 février 2025, et que l'installation est entrée en fonctionnement le 3 mars 2025

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **DÉCIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'acter les conséquences du retard de l'achèvement des travaux pour la SPL UniTri
- D'acter la modification des modalités de révision des prix définies à l'article 4 du contrat compte tenu du décalage entre le démarrage des marchés exécutés par les prestataires de la SPL UniTri, et la date de début d'exécution dudit contrat
- D'approuver l'avenant 2 au contrat de quasi-régie pour l'exploitation du centre de tri, le transport et le tri des déchets recyclables, le transport et le traitement des refus issus du tri selon les caractéristiques détaillées ci-avant
- D'autoriser le président ou son représentant à mettre en œuvre la présente délibération et signer tous les documents s'y rapportant

La secrétaire,
Nathalie BESSERON

Le Président,
Olivier FOUILLET

. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours par courrier adressé au Tribunal Administratif de Poitiers, 15 rue Blossac, 86000 Poitiers, ou déposé sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat

AR-Préfecture

079-200041416-20260528-1-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 28-05-2026

Publication le : 28-05-2026

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48